



N° d'épreuve FFM -----	39	Club-----	FREE RIDE MOTO CLUB
Date-----	11 septembre 2022	N° d'affiliation -----	C3183
Lieu-----	Bram (11)	Organisateur technique -----	019704 - M PLATERO FREDERIC
Email-----	frederic.platero@outlook.com	Téléphone-----	06 32 65 76 52

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	060780 - M DUPIN JEAN YVES-----	Désignation LMOC
Président du Jury -----	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL-----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	000468 - M BELINGUIER ROBERT-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	026832 - M BOUTONNET ELIAN -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	078658 - Mme SERVANT MARTINE -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Chronométreur -----	191524 - Mme REY LILIANE -----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	LMOC-----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX 85	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Championnat Occitanie MX 65 ➤ <i>Scratch / Féminin</i>	Age ----- de 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée---- 65cc
Championnat Occitanie MX 50 ➤ <i>Scratch / Féminin</i>	Age ----- de 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée---- 50cc
Trophée Loisir	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LJ) Cylindrée---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T) Tarif ----- 43€





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Jean Clausel	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	8	Temps de trajet (en min)-----	15 min
Hôpital le plus proche -----	Castelnaudary (11)		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Circuit de motocross de Bram		
Adresse-----	Lieu-dit Saint-Loup, 11150 Bram		
Longueur du circuit -----	1 300 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ -----	33 m	Longueur de la ligne droite de départ --	60 m
Nombre de commissaires de piste --	15		
Capacité Moto -----	48 aux essais	40 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : Le 31/05/2022	Date : Le 01/06/2022 Patrick Malric	Date : 27/06/2022 - Visa 22/0604 Numéro :
PLATERO Frederic Président Free Ride Moto Club 	 	



HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi ~~27 août~~ juin 2022

15h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche ~~28 août~~ 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing des commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Loisir	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 50	15'
10h15	10h45	Entracte		
10h45	11h05	Essais chronométrés	Trophée Loisir	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h30	11h42	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65	12'
11h50	12h00	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 50	10'
12h00	13h45	Entracte		
13h45	14h00	Manche 1*	Championnat Occitanie MX 50	10' + 1T
14h05	14h20	Manche 1*	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
14h25	14h45	Manche 1*	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
14h50	15h10	Manche 1*	Trophée Loisir	15' + 1T
15h10	15h40	Entracte		
15h40	15h55	Manche 2*	Championnat Occitanie MX 50	10' + 1T
16h00	16h15	Manche 2*	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
16h20	16h40	Manche 2*	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
16h45	17h05	Manche 2*	Trophée Loisir	15' + 1T
17h15		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		

*Tour de reconnaissance sur décision du Jury



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2022

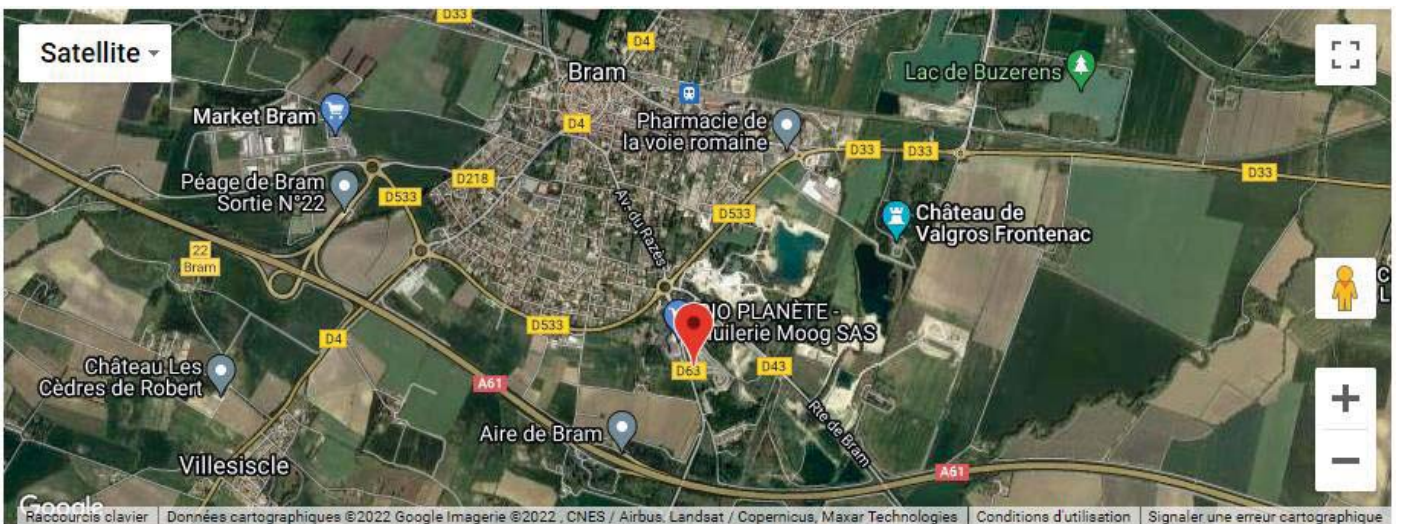


PLAN





SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

FREE RIDE MOTOCLUB CIRCUIT DE MOTOCROSS - ROUTE DE LIMOUX - 11150 BRAM

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10993110604** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **BRAM** du **10/09/2022** au **11/09/2022**.

Cette attestation est valable du **10/09/2022** à **13:00** au **11/09/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **22 juin 2022**

Pour la société,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme